

<b>GROUPE</b>	<b>9</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**ROUNDUP TRANSORB MAX™**  
herbicide liquide

**USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL**

**AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX  
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

**No. D'HOMOLOGATION 26920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.**

**PRINCIPE ACTIF:** glyphosate, 480 grammes d'équivalent acide par litre présent à l'état de sel d'éthanolamine

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION.**

**BAYER CROPS SCIENCE INC**  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

**CONTENU NET: 10 LITRES**

2020

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.  
CAUSE D'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU.  
DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. En outre, porter des lunettes ou un masque durant le mélange et le chargement.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles. Les travailleurs qui doivent néanmoins pénétrer dans ces zones durant cet intervalle doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistant aux produits chimiques.

## **PREMIERS SOINS**

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement..

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau ou de lait à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente..

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette, ou prendre note de nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

### **DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À PULVERISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

### **ENTREPOSAGE**

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

### **ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** -- Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**En cas d'urgence concernant ce produit**, appeler à frais virés la société Bayer CropScience à toute heure du jour ou de la nuit:

Accident/déversement/Urgence médicale ..... 1-800-334-7577

Lire attentivement l'avis avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

Pour plus de précisions sur ce produit ou d'autres produits agricole de Bayer CropScience, communiquer avec Bayer CropScience à: 1-888-283-6847.

Roundup Transorb Max et Roundup Ready sont des marques déposées de Bayer Group. Utilisé sous licence. © 2020 Bayer Group. Tous les droits sont réservés.

<b>GROUPE</b>	<b>9</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

**ROUNDUP TRANSORB MAX™**  
herbicide liquide

**USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL**

**AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX  
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

**No. D'HOMOLOGATION 26920 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.**

**PRINCIPE ACTIF:** glyphosate, 480 grammes d'équivalent acide par litre présent à l'état de sel d'éthanolamine

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION.**

**BAYER CROPSCIENCE INC**  
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd SE  
Calgary, Alberta T2C 3G3  
1-888-283-6847  
[www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

Page (s)

<b>1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT</b> .....	
<b>2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE</b> .....	
2.1 Information.....	
<b>3.0 PRÉCAUTIONS</b> .....	
3.1 Premiers Soins.....	
3.2 Renseignements Toxicologiques.....	
3.3 Dangers Environnementaux.....	
3.4 Dangers Chimiques Ou Physiques.....	
3.5 Entreposage	
3.6 Élimination.....	
<b>4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	
<b>5.0 MÉLANGE ET APPLICATION</b> .....	
5.1 Précautions.....	
5.2 Renseignements sur le mélange et l'équipement d'application.....	
<b>6.0 MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES</b> .....	
6.1 Mauvaises Herbes Annuelles.....	
6.2 Mauvaises Herbes Vivaces.....	
6.3 Arbres et broussailles.....	
<b>UTILISATIONS SUR LES TERRES AGRICOLES</b>	
<b>7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES</b> .....	
7.1 Suppression des mauvaises herbes annuelles avec l'herbicide Roundup Transorb Max™.....	
7.2 Renseignements supplémentaires importants sur la suppression des mauvaises herbes annuelles.....	
7.3 Suppression des mauvaises herbes dans le canola non sensibles au glyphosate (C.-À-D les variétés portant le gène Roundup Ready)	
7.4 Suppression des mauvaises herbes dans le soya non sensibles au glyphosate (C.-À-D les variétés portant le gène Roundup Ready)	
7.5 Suppression des mauvaises herbes dans le maïs non sensibles au glyphosate (C.-À-D les variétés portant le gène Roundup Ready)	
<b>8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES</b> .....	
8.1 Suppression des mauvaises herbes vivaces avec l'herbicide Roundup Transorb Max.....	
8.2 Renseignements spéciaux sur la suppression des mauvaises herbes vivaces:	

- 8.2.1 Chiendent.....
- 8.2.2 Renseignements sur les agents tensio-actifs.....
- 8.2.3 Chardon des champs.....
- 8.2.4 Linaire vulgaire.....
- 8.2.5 Pissenlit.....
- 8.2.6 Toutes les vivaces.....

## **9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES.....**

- 9.1 Avant la plantation - Toutes les cultures.....
- 9.2 Traitement des résidus de cultures .....
- 9.3 Traitement localisé.....
- 9.3.1 Restrictions sur le pâturage.....
- 9.4 Traitement des terres en jachère.....
- 9.5 Système de culture avec travail minimal ou nul du sol
- 9.6 Légumineuses et graminées fourragères.....
- 9.7 Rénovation des pâturages.....
- 9.8 Production de semences fourragères.....
- 9.9 Application avant la récolte.....
- 9.9.1 Directives pour la période d'application avant la récolte.....
- 9.10 Plantations d'arbres.....
- 9.11 Vignes, arbustes et arbres fruitiers.....
- 9.12 Équipement sélectif.....

## **10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES: AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES.....**

- 10.1 Suppression des mauvaises herbes sur les terres non agricoles.....
- 10.2 Renseignements sur l'application - terres non agricoles
- 10.2.1 Application terrestre.....
- 10.2.2 Application aérienne (pour les emprises industrielles seulement) .....
- 10.2.3 Suppression de la salicaire commune.....
- 10.3 Application sélective pour les terres non agricoles.
- 10.4 Gazons.....
- 10.5 Applications par injection .....
- 10.6 Application aux souches.....

## L'HERBICIDE LIQUIDE ROUNDUP TRANSORB MAX™

### 1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

**Herbicide soluble dans l'eau pour la suppression non sélectif des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.**

#### **LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:**

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les espèces; les systèmes à travail minimal du sol; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages; dans le maïs, canola et soya portant le gène Roundup Ready<sup>mc</sup>, la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers (Grenoble) et châtaigniers; les fraises; les vignobles, les plantations de canneberges et les bleuetières; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

#### **LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:**

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

Ré-étiquetage ou emballage interdits.

Roundup Transorb Max et Roundup Ready sont des marques déposées de Bayer Group. Utilisé sous licence. © 2020 Bayer Group. Tous les droits sont réservés.

**2.0 En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à frais virés la société Bayer CropScience à toute heure du jour ou de la nuit:**

Accident/déversement/Urgence médicale ..... 1-800-334-7577

**Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.**

**2.1** Pour plus de précisions sur ce produit ou d'autres produits agricole de Bayer CropScience, communiquer avec Bayer CropScience à: 1-888-283-6847.

### 3.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.



CAUSE D'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU.  
DANGEREUX EN CAS D'INGESTION.

Éviter tout contact avec les yeux ou un contact prolongé avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. En outre, porter des lunettes ou un masque durant le mélange et le chargement.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles. Les travailleurs qui doivent néanmoins pénétrer dans ces zones durant cet intervalle doivent porter une chemise à manches longues, des pantalons longs et des gants résistant aux produits chimiques.

### 3.1 PREMIERS SOINS

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:**

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement..

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau ou de lait à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente..

**EN CAS D'INHALATION:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### 3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

### 3.3 DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

### **3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES**

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. **NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS À PULVERISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE).** Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est très combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

### **3.5 ENTREPOSAGE**

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

### **3.6 ÉLIMINATION**

#### **CONTENANTS RECYCLABLES:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **CONTENANTS RÉUTILISABLES:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

#### CONTENANTS REMPLIS PAR LE DISTRIBUTEUR OU PAR LE DÉTAILLANT À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** – Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

#### 4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main.

Ce produit est très toxique pour les plantes aquatiques et terrestres. Éviter la pulvérisation hors cible ou la dérive d'embruns au-dessus des habitats sensibles. Une zone tampon de 15 mètres doit être conservée entre la zone d'application directe et les habitats terrestres sensibles (forêts, boisés, brise-vent, haies, pâturages, terrains de parcours et bosquets). De même, une zone tampon de 15 mètres doit être conservée entre la zone d'application directe et les habitats aquatiques sensibles (marécages, coulées, mares, étangs, cuvettes des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux, réservoirs, terres humides et habitats fauniques sur les rivages de ces plans d'eau). Éviter de contaminer ces zones lors du nettoyage ou du rinçage de l'équipement ou des contenants.

Pour les mélanges en réservoir, consulter l'étiquette de chaque produit et observer la zone tampon la plus large (la plus restrictive) recommandée pour les produits à mélanger.

Éviter toute pulvérisation ou dérive des embruns au-dessus d'importants habitats aquatiques ou terrestres de la faune, tels les cours d'eau, les terres humides (ex. marécage), les plantations formant écran, les boisés, la végétation croissant sur les bords des fossés et les autres tapis végétaux au pourtour des champs. Laisser une zone tampon d'au moins 15 mètres entre le dernier andain de pulvérisation et le début ces habitats.

L'herbicide Roundup Transorb Max est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accroissent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.0) de ce livret, de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Comme les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne sont pas atteints par la solution, ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte de produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel ou rémanent. Pour obtenir une suppression, adopter un programme approuvé expliqué sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger d'agent tensioactif, de pesticide, huile herbicide ou autre matière que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre

uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

**Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.**

**NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.**

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Roundup Transorb Max est un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Roundup Transorb Max et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Roundup Transorb Max ou les herbicides du même groupe 9 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle,

empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- **Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience au 1-888-283-6847 ou à [www.cropscience.bayer.ca](http://www.cropscience.bayer.ca).**

## **5.0 MÉLANGE ET APPLICATION**

### **5.1 PRÉCAUTIONS**

**ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.**

**APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.**

**ÉVITER LA DÉRIVE DU PRODUIT - LORS DE L'APPLICATION, PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS ENDOMMAGER LES PLANTES UTILES ET LES CULTURES.**

Éviter toute dérive car même d'infimes quantités pulvérisées peuvent endommager gravement ou détruire les cultures, les plantes ou les autres superficies voisines qu'on n'a pas l'intention de traiter, ou peuvent causer d'autres effets non recherchés. Ne pas traiter quand le vent souffle en rafales ou dépasse 8 km/h ou lorsque d'autres facteurs, y compris des vents moins forts, risquent de faire dériver l'herbicide. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de genre d'ajutage (buse) qui peuvent donner de très fines particules (embruns), plus susceptibles de dériver.

**NE PAS UTILISER DANS LES SERRES.**

**LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE MOINS BONS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.**

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et les pièces en jeu aussitôt après l'application

du produit. Éviter de contaminer les approvisionnements d'eau lorsqu'on se défait des restes ou que l'on nettoie l'équipement.

**REMARQUE:** L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, animaux ou cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

## 5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

### MÉLANGE

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide (consulter les rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1) de ce livret) et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau. L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger à l'eau la quantité voulue de Roundup Transorb Max dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

### ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

#### PULVÉRISATEURS À RAMPE

**Suppression des espèces vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe** -- Diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1) de ce livret, les doses à utiliser contre les diverses espèces.

**Suppression des espèces annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires** -- Diluer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) ou "**Suppression des vivaces**" (8.1) de ce livret, les doses à utiliser contre les diverses espèces.

## ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUELET APPAREILS À GRAND VOLUME (pulvérisations grossières seulement)

**Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes annuelles" ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses** -- À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,75 percent de produit dans l'eau (0,75 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,5 percent (1,5 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les espèces vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'un équipement d'application manuel, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

### ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir au supprime des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la rubrique "**Équipement sélectif**" de la section 9.12 du livret.

### ÉQUIPEMENT AÉRIEN (TERRES NON AGRICOLES SEULEMENT)

L'application aérienne du produit ne doit avoir lieu que conformément aux indications de la section "**Application aérienne**" pour les emprises industrielles seulement. Pour plus de précisions, consulter la section 10.2.2.

## 6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaise herbe (notamment sur la dose recommandée), consulter aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1) de ce livret. Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.



## 6.1

### Graminées annuelles

#### **Blé adventice**

*Triticum spp.*

#### **Brome des toits**

*Bromus tectorum*

#### **Digitaire astringente**

*Digitaria ischaemum*

#### **Digitaire sanguine**

*Digitaria sanguinalis*

#### **Échinochloa pied-de-coq**

*Echinochloa crusgalli*

#### **Folle avoine**

*Avena fatua*

#### **Ivraie de Perse**

*Lolium persicum*

#### **Maïs adventice**

*Zea mays*

#### **Orge adventice**

*Hordeum spp.*

#### **Pâturin annuel**

*Poa annua*

#### **Sétaire géante**

*Setaria faberii*

#### **Sétaire glauque**

*Setaria glauca*

#### **Sétaire verte**

*Setaria viridis*

### Autres

#### **Cuscute**

*Cuscuta spp.*

## MAUVAISES HERBES ANNUELLES

### Annuelles à feuilles larges

#### **Abutilon**

*Abutilon theophrasti*

#### **Amarante à racine rouge**

*Amaranthus  
retroflexus*

#### **Amarante hybride**

*Amaranthus hybridus*

#### **Bourse-à-pasteur**

*Capsella  
bursa-pastoris*

#### **Canola (colza) adventice**

*Brassica spp.*

#### **Chénopode blanc**

*Chenopodium album*

#### **Crépis de toits**

*Crépis tectorum*

#### **Érigéron du Canada**

*Érigéron canadensis*

#### **Érodium circulaire**

*Erodium cicutarium*

#### **Gaillet grateron**

*Gallium aparine*

#### **Kochia à balais**

*Kochia scoparia*

#### **Laiteron potager**

*Sonchus oleraceus*

#### **Laitue scariole**

*Lactuca scariola*

#### **Lin adventice**

*Linaria spp.*

#### **Lampourde gluteron**

*Xanthium strumarium*

#### **Mauve à feuilles rondes**

*Malva pusilla*

#### **Morelle à trois fleurs**

*Solanum triflorum*

#### **Morelle noire de l'est**

*Solanum ptycanthum*

#### **Moutarde des champs**

*Sinapsis arvensis*

#### **Ortie royale**

*Galeopsis tetrahit*

#### **Petite herbe à poux**

*Ambrosia artemisifolia*

#### **Renouée liseron**

*Polygonum  
convolvulus*

#### **Renouée de**

**Pennsylvanie**

*Polygonum  
pensylvanicum*

#### **Renouée persicaire**

*Polygonum persicaria*

#### **Renouée scabre**

*Polygonum scabrum*

#### **Sagesse-des- chirurgiens**

*Descurania sophia*

#### **Saponaire des vaches**

*Saponaria vaccaria*

#### **Silène noctiflore**

*Silene noctiflora*

#### **Soude roulante**

*Salsola pestifer*

#### **Spargoute de champs**

*Spergula arvensis*

#### **Stellaire moyenne**

*Stellaria media*

#### **Tabouret des champs**

*Thlaspi arvense*

#### **Vesce à feuilles étroites**

*Vicia angustifolia*

**6.2/6.3**

**Carex et graminées  
vivaces**

**Brome inerme**

*Bromus inermis*

**Chiendent commun**

*Agropyron repens*

**Orge queue d'écureuil**

*Hordeum jubatum*

**Pâturin comprimé**

*Poa compressa*

**Pâturin des prés**

*Poa pratensis*

**Quenouille à feuilles**

**larges**

*Typha latifolia*

**Souchet comestible**

*Cyperus esculentus*

**MAUVAISES HERBES VIVACES**

**Vivaces à larges  
feuilles**

**Apocyn chanvrin**

*Apocynum*

*cannabinum*

**Armoise absinthe**

*Artemisia absinthium*

**Asclépiade de Syrie**

*Asclepias syriaca*

**Chardon des champs**

*Cirsium arvense*

**Herbe à la puce**

*Rhus radicans*

**Laiteron des champs**

*Sonchus arvensis*

**Lépidie dravier ou**

**cranson dravier**

*Cardaria draba*

**Linaigrette**

*Eriophorum*

*chamissonis*

**Linaire vulgaire**

*Linaria vulgaris*

**Liseron des champs**

*Convolvulus arvensis*

**Luzerne**

*Medicago spp.*

**Patience crépue**

*Rumex crispus*

**Pissenlit**

*Taraxacum*

*officinale*

**Renouée du Japon**

*Polygonum*

*cuspidatum*

**Salicaire pourpre**

*Lythrum*

*salicaria*

**Broussailles ligneuses  
et arbres**

**Aulne**

*Alnus spp.*

**Bouleau**

*Betula spp.*

**Cèdre**

*Thuja spp.*

**Cerisier**

*Prunus spp.*

**Chèvrefeuille velu**

*Lornica villosa*

**Comptonie à feuilles**

**d'asplénie**

*Comptonia*

*peregrina*

**Érable**

*Acer spp.*

**Framboisier**

*Rubus spp.*

**Kalmie à feuilles**

**étroites**

*Kalmia*

*angustifolia*

**Peuplier**

*Populus spp.*

**Pin**

*Pinus spp.*

**Pruche**

*Tsuga spp.*

**Rhododendron du**

**Canada**

*Rhododendron*

*canadenses*

**Sapin de Douglas**

*Pseudotsuga spp.*

**Saule**

*Salix spp.*

**Spirée à larges feuilles**

*Spiraea latifolia*

**Symphorine**

2020-08-04  
Sub.No. 2020-1550

19

*Symphoricarpos*  
*occidentalis*  
**Viorne cassinoide**  
*Viburnum*  
*cassinoides*

## USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

### 7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

#### 7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX

TAUX À L'HECTARE (L)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare)
0,56	jusqu'à 8 cm de hauteur	folle avoine, sétaire verte, orge adventice, blé adventice  canola (colza) adventice sensibles au glyphosate, moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	<ul style="list-style-type: none"> <li>. pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles</li> <li>. ajouter 350 mL d'un agent tensioactif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Agral® 90, Ag Surf® et Companion<sup>mc</sup></li> <li>. s'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 0,75 L/ha</li> </ul>
0,75	8 à 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus,  toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens* et le	<ul style="list-style-type: none"> <li>. ajouter 350 mL d'un agent tensioactif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus</li> <li>* répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau pour les options de suppression.</li> </ul>

TAUX À L'HECTARE (L)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES	COMMENTAIRES (dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare)
		kochia*	
0,94 – 1,4	jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que brome de toits, sétaire géante, et ivraie de Perse</p> <p>toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées ci-dessus, ainsi que chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-de-chirurgiens, soude roulante, lin adventice, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis de toits***</p>	<p>. aucun agent tensio-actif n'est exigé</p> <p>* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur</p> <p>** entre l'étage de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,4 L/ha</p> <p>*** pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,4 L/ha</p>
1,69	jusqu'à 15 cm de hauteur	<p>toutes les graminées annuelles indiquées ci-dessus, ainsi que digitale sanguine et pâturin annuel;</p> <p>toutes les mauvaises herbes à larges feuilles indiquées ci-dessus ainsi que : kochia, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager annuel, vesce à feuilles étroites.</p>	
2,63	plus de 15 cm de hauteur	toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à	

<b>TAUX À L'HECTARE (L)</b>	<b>STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES</b>	<b>MAUVAISES HERBES CONTRÔLÉES</b>	<b>COMMENTAIRES (dans 50 - 100 litres d'eau à l'hectare)</b>
		larges feuilles indiquées ci-dessus.	

Agral® est une marque déposée de Syngenta Limited, Royaume-Uni.

Ag Surf® est une marque déposée d'Interprovincial Co-operatives Ltd.

Companion<sup>mc</sup> est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

**NOTE:** Pour le traitement localisé, les doses de 0,56 - 2,63 L/ha sont équivalent à environ 6 - 26 mL/100 m<sup>2</sup>, respectivement.

## **7.2 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES**

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre.

Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes ainsi levées.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections "**Renseignements généraux**" (4.0) et "**Mélange et Application**" (5.0) de ce livret.

## **7.3 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE, C.-À-D. LES VARIÉTÉS «ROUNDUP READY»**

**AVERTISSEMENT : APPLIQUER L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX AUX SEULES VARIÉTÉS DE CANOLA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE, C.-À-D. LES VARIÉTÉS «ROUNDUP READY».**

**REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA SENSIBLES AU GLYPHOSATE.**

- Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections "**Renseignements généraux**" et "**Mélange et application**" de l'étiquette Roundup Transorb Max (4.0, 5.0 respectivement).

- Appliquer l'herbicide Roundup Transorb Max au seul canola non sensible au glyphosate, tel qu'indiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.
- On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique l'herbicide Roundup Transorb Max à un stade avancé (feuilles 4 à 6) de la récolte. Ce flétrissement de courte durée n'affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétés de canola non sensible au glyphosate.

**SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LE CANOLA PORTANT LE GÈNE «ROUNDUP READY»**

Taux (L/ha)	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires (appliquer dans 50 à 100 L d'eau/hectare)
0,62 - 0,94	0 à 6 feuilles	<p><u>Graminées annuelles</u>            folle avoine, sétaire verte, orge adventice, blé adventice, échinochloa pied-de-coq</p> <p><u>Annuelles à feuilles larges</u>            tabouret des champs, amarante à racine rouge, moutarde des champs, soude roulante, chénopode blanc, canola (colza) adventice sensible au glyphosate, ortie royale, renouée persicaire, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute des champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron*, renouée liseron*, bourse-à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène noctiflore*, renouée scabre*, érodium circulaire*, sagesse-des-chirurgiens*, crépis des toits*, mauve à feuilles rondes***</p> <p><u>Vivaces (répression)**</u>            chardon des champs, laiteron de champs, pissenlit</p> <p><u>Vivaces (suppression tout au long de la saison)</u></p>	<p>• Pas besoin d'autre agent tensioactif.</p> <p>• Un regain des mauvaises herbes avant la fermeture du couvert peut exiger des applications de rappel. Veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p> <p><b>* La dose de 0,94 L/ha permet la suppression de ces mauvaises herbes à n'importe quel stade de croissance des plants.</b>            La dose inférieure permet de réprimer la bourse-à-pasteur, la saponaire des vaches et le silène noctiflore lorsque les plants de canola ont de 1 à 3 feuilles, et la renouée quand ils en ont de 4 à 6.</p> <p><b>** Seulement une application à la dose de 0,94 L/ha est nécessaire.</b></p> <p><b>*** Une application de rappel à la dose de 0,94 L/ha est nécessaire.</b></p> <p>Pour une application de rappel, veiller à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p>



		chiendent**, orge queue d'écureuil***, chardons de champs***, laitern de champs***	
--	--	--	--

**7.4 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (c.-à -d. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY<sup>mc</sup>)**

**AVERTISSEMENT : APPLIQUER L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX AUX SEULES VARIÉTÉS DU SOYA NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE, C.-À-D. LES VARIÉTÉS «ROUNDUP READY».**

**REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

Taux (L/ha)	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées (jusqu'à 25 cm de hauteur)	Commentaires (appliquer dans 100 à 220 L d'eau/hectare)
1,88	De la première feuille trifoliée jusqu'à la formation des bourgeons.	abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glutton, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, séttaire verte, séttaire glauque, séttaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent, asclépiade de Syrie*, souchet comestible*	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de faire une deuxième application de 1,88 L/ha pour supprimer les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial.</li> <li>* répression seulement</li> </ul>
3,75	De la première feuille trifoliée jusqu'à la	toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, incluant asclépiade de Syrie**, souchet comestible**	Appliquer le taux de 3,75 L/ha seulement une fois durant la saison.

Taux (L/ha)	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées (jusqu'à 25 cm de hauteur)	Commentaires (appliquer dans 100 à 220 L d'eau/hectare)
	formation des bourgeons.		<p>** ces mauvaises herbes seront contrôlées par les applications séquentielles de 1,88 L/ha. Laisser au moins de deux semaines entre la première et la deuxième application pour la suppression optimum.</p> <p>L'asclépiade de Syrie devrait être en croissance active et en hauteur de 15-60 cm; le souchet comestible devrait être en croissance active et en hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au temps du traitement ne seront pas supprimées.</p>

Pour obtenir une meilleure suppression ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur sera inconstant, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION

### **7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES CROISSANT PARMIS LES VARIÉTÉS DU MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE (c.-à -d. LES VARIÉTÉS ROUNDUP READY<sup>mc</sup>)**

**AVERTISSEMENT : APPLIQUER L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX AUX SEULES VARIÉTÉS DU MAÏS NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE, C.-À-D. LES VARIÉTÉS «ROUNDUP READY».**

**REMARQUE : TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (CERTIFIÉES) NON SENSIBLES AU GLYPHOSATE. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS SENSIBLE AU GLYPHOSATE.**

NE PAS APPLIQUER PAR AVION

Taux (L/ha)	Stade de croissance du plant	Mauvaises herbes supprimées (jusqu'à 25 cm de hauteur)	Commentaires (appliquer dans 100 à 220 L d'eau/hectare)
1,88	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde gluteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitale astringente, digitale sanguine, chiendent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est possible de faire une deuxième application pour supprimer les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial.</li> </ul> <p>Pour la deuxième application, vérifier à ce que les plants n'aient pas dépassé le stade de croissance recommandé.</p>

Pour obtenir une meilleure suppression ainsi que diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 cm de hauteur sera inconstant, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

## 8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC ROUNDUP TRANSORB MAX

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

### 8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE ROUNDUP TRANSORB MAX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
<b>Chiendent</b> (suppression, infestations légères ou moyennes)	au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,88	50 - 300	<p>Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat.</p> <p>Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement.</p> <p>Consulter les notes à la rubrique "<b>Chiendent</b>" de la section 8.2.1 pour plus de précisions.</p> <p>Pour les plus forts volumes d'eau (150 - 300 L/ha), ajouter un agent tensioactif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 litres d'eau propre (0,5 % v/v). Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci-dessous.</p>
<b>Chiendent</b> (suppression à long terme, infestations sévères, des plus forts volumes d'eau)	au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,88 – 5,25	50 - 300	<p>Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement.</p> <p>Les doses les plus fortes donneront une meilleure suppression, et de plus longue durée, surtout pour les infestations sévères et/ou les plus forts volumes d'eau (ie 150-300 L/ha).</p> <p>Consulter les notes à la rubrique "<b>Chiendent</b>" de</p>

MAUVAISE HERBE	APPLICATION			COMMENTAIRES
	STADE DE CROISSANCE	TAUX DE ROUNDUP TRANSORB MAX (L/ha)	VOLUME D'EAU (L/ha)	
				la section 8.2.1 pour plus de précisions.
<b>Chardon des champs</b>	stade de la rosette (jachère d'été)	1,88	50 – 100	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat.  Ne pas travailler le sol avant au moins 10 jours après le traitement.  Consulter les notes à la rubrique " <b>Chardons des champs</b> " de la section 8.2.3 pour plus de précisions.

<b>Chardon des champs</b>	stade du bouton ou après	3,56 – 5,25	100 – 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.
<b>Liseron des champs</b>	pleine floraison ou après	5,25 - 9	100 – 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
<b>Asclépiade de Syrie*</b>	stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,88	50 - 100	Consulter la section 9.9 (avant la récolte) pour plus de précisions.  Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.
	stade du bouton à la pleine floraison	9	100 - 300	Après la pleine floraison, la suppression peut être moins efficace.  Les plants d'asclépiade de

				Syrie ne sont pas nécessairement tous à l'étape idéale de suppression; un traitement de rappel peut s'imposer.
<b>Linaire vulgaire</b>	Stade végétatif (jachère d'été) Stade du bouton à la pleine floraison (avant la récolte)	1,88	50 - 100	Diluer dans l'eau et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours suivant le traitement en jachère d'été. Consulter les notes à la rubrique linaria vulgaire de la section 8.2.4 (jachère d'été) ou 9.9 (avant la récolte) pour plus de précisions.
<b>Luzerne</b>	tôt au stade de bouton à la pleine floraison. Applications à l'automne seulement.	2,78 – 3,75	50 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 5 jours après le traitement.  Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées.
<b>Pissenlit</b>	< 15 cm	1,88	50 - 100	Ne pas travailler le sol avant au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les taux.
	> 15 cm	2,78 – 3,75	50 - 300	Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères.  Consulter la section 8.2.5. (Pissenlit) pour plus des précisions.
	stade du bouton à la pleine floraison	1,88	50 - 100	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

	(avant la récolte)			Consulter la section 9.9 (avant la récolte) pour plus de précisions.
<b>Orge queue d'écureuil</b>	du semis à l'épiaison	1,88 - 3,75	50 - 100	Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou travailler le sol.  Appliquer les plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
<b>Autres vivaces</b> (consulter la liste à la section 6.2)	tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	5,25 – 9	100 - 300	Ne pas travailler le sol avant au moins 7 jours après le traitement.

**\*NOTE:** Pour le traitement localisé, appliquer 90 mL du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m<sup>2</sup>. (Les doses de 1,88 à 9 L/ha sont équivalent à environ 19 à 90 mL/100 m<sup>2</sup>, respectivement).

## 8.2 NOTES SPÉCIALES SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

### 8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, **tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne** : appliquer au printemps 1,88 L/ha de l'herbicide Roundup Transorb Max avant les semences. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des pieds de chiendent comptent de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 cm.

#### REMARQUE:

Ce traitement assure la suppression du chiendent pour la saison entière de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'imposer.

**Pour les cultures fourragères**, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

**S'il survient une gelée**, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 ou 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

### **8.2.2 AGENTS TENSIO-ACTIFS :**

Voici une liste des agents tensioactifs homologués pour utilisation avec l'herbicide Roundup Transorb Max aux fins de suppression du chiendent :

Agral 90  
Ag Surf  
Frigate®  
Companion

**Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensioactif concernant l'utilisation de ce produit.**

Frigate® est une marque déposée de Fermenta ASC Corp.

### **8.2.3 CHARDON DES CHAMPS**

**Suppression du chardon des champs au stade de la rosette:** Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

**REMARQUE:** On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

### **8.2.4 LINAIRE VULGAIRE**

**Suppression de linaires vulgaires au stade végétatif en terres en jachère.**

Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

1. Faire les travaux habituels de jachère d'été, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
2. Laisser repousser le chardon au moins 4-5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 cm de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.



**REMARQUE:** On peut traiter la linéaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

### 8.2.5 PISSENLIT

Pour les meilleurs résultats appliquer jusqu'à incluant la pleine floraison. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

### 8.2.6 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

**Stade de croissance:** Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la rubrique "**Suppression des vivaces avec l'herbicide Roundup Transorb Max**" (8.1).

**Type de buse:** Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

**Rhizomes inactifs:** La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

**Fauche :** La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

**Travail du sol:** Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps - ou bien entre la récolte et une application d'automne - diminue la capacité de suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application (consulter le tableau des recommandations pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe).

**En cas de pluie:** Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

**Regain provenant des graines:** Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

**Gelée:** Une gelée meurtrière avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée meurtrière de l'automne.

## 9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 et 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE.**

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé, avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola, des pois, des lentilles, du soya, des haricots communs secs, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), et des fourrages, et pour les jachères d'été. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs, du canola ou du soya qui portent le gène Roundup Ready (consulter les Sections, 7.3, 7.4, 7.5). **Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).**

### **9.1 AVANT LA PLANTATION - TOUTES LES CULTURES**

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide de pré-émergence; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. **APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.**

### **9.2 TRAITEMENT DU CHAUME APRÈS LA RÉCOLTE**

Ce produit peut être appliqué au chaume, à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre un regain des mauvaises herbes jusqu'au stade désiré (20 à 25 cm de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient bien verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver le regain ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée meurtrière avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

### **9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)**

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, des fraises, des bleuets, d'herbes fourragères et de légumes, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'il est indiqué dans les tableaux de recommandations ou bien avec une solution de 0,75 % pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,5 % pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,75 % consiste en 0,75 litre de l'herbicide Roundup Transorb Max dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,75 ou de 1,5 % devraient être appliquées de façon à humecter, mais sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisateur à main, tel qu'expliqué à la rubrique "**Équipement d'application**" (5.2).

**9.3.1** Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des menues céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères chez les plantes fourragères. Les plantes cultivées qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. **NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. ALLOUER AU MOINS 3 À 5 JOURNÉES POUR LA TRANSLOCATION DE L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE PAÎTRE OU RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.**

#### **9.4 TRAITEMENT EN TERRES EN JACHÈRE**

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une jachère d'été pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines.

#### **9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUS LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT DES CÉRÉALES, DES OLÉAGINEUSES, DES LÉGUMINEUSES, DES FOURRAGES, DU MAÏS ET DES POMMES DE TERRE).**

Pour tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée mais que les mauvaises herbes le soient. Une application précédant trop à l'avance le semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion de se propager avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet de préémergence.

## **9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES**

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

## **9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES**

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante avant le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 cm de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges aient levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

## **9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES**

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 cm de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera détruite. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

## **9.9 SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE DE SYRIE, DU LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT AVANT LA RÉCOLTE; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS VIVACE TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE**

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, du asclépiade de Syrie, du liniaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, l'herbicide Roundup Transorb Max peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linoléique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à l'herbicide Roundup Transorb Max peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES.

L'herbicide Roundup Transorb Max devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,88 litres à l'hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 %. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,88 – 3,75 litres à l'hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "**Repères visuels pour le stade d'application avant la récolte**"(9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs vivace devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade de Syrie devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

Éviter de contaminer ou de risquer de contaminer les cours d'eau ou les végétaux non visés, que ce soit par une application directe, par la dérive des embruns ou par le ruissellement des déchets de nettoyage et de rinçage de l'équipement.

NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

### 9.9.1 REPÈRES VISUELS POUR LE STADE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	REPÈRES VISUELS
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA	Moins de 30	Gousses jaunes et vertes; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉS À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75%-80%) des graines sont brunes.

<b>CULTURE(S)</b>	<b>% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN</b>	<b>REPÈRES VISUELS</b>
POIS	Moins de 30	La majorité (75%-80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les plus bas (15% du fond) gousses sont brun et les graines cliquent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80-90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOYA	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80%-90% des feuilles ont tombé.
FOURRAGES	Pas applicable	L'étage normal pour la récolte des fourrages.

## 9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

### Brise-vent et sujets de pépinière (espèces ligneuses ornementales)

Ce produit peut servir à détruire les mauvaises herbes annuelles et vivaces mentionnées, de façon de préparer le terrain avant le mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les brise-vents ou pépinières établies des espèces suivantes.

#### **Feuillus**

**Caraganas**, *Caragan spp*

**Cerisiers**, *Prunus spp.*

**Érables**, *Acer spp.*

**Frênes**, *Fraxinus spp*

**Chalefs (Oliviers russes)**, *Elaeagnus spp.*

**Ormes**, *Ulmus spp.*

**Lilas**, *Syringa spp.*

**Peupliers**, *Populus spp.*

**Saules**, *Salix spp.*

**Sorbiers ou Cormiers**, *Sorbus spp.*

#### **Conifères**

**Épinettes**, *Picea spp.*

**Genévriers**, *Juniper spp.*

**Ifs**, *Taxus spp.*

**Pins**, *Pinus spp.*

**Sapins**, *Abies spp.*

**REMARQUE:** L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS TRAITER les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

## 9.11 VIGNES, ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraisières, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraisières seulement). Consulter la section "**Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application**" du livret (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'imposer pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet herbicide résiduel (rémanent) ou de pré-émergence. Pour la suppression subséquent des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 26 litres de ce produit à l'hectare par année.

**PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES DRAGEONS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.**

L'efficacité du suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS**

#### **LES VIGNES, LES ARBUSTES ET ARBRES FRUITIERS**

<b>Culture</b>	<b>Taux (L/ha)</b>	<b>Intervalle avant la récolte (jours)</b>	<b>Fréquence par année (max.)</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Commentaires (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)</b>
Abricots, Cerises (douces/ aigres),	1,69 - 9	30	3	Annuelles et vivaces	

<b>Culture</b>	<b>Taux (L/ha)</b>	<b>Intervalle avant la récolte (jours)</b>	<b>Fréquence par année (max.)</b>	<b>Mauvaises herbes supprimées</b>	<b>Commentaires (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)</b>
Pêches, Poires, Pommes, Prunes					
Raisins	1,69 - 9	14	3	Annuelles et vivaces	Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter.  Supprimer les drageons ou rejets au moins 2 semaines avant l'application.  Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3 ans.
Bleuets cultivés	2,1 - 4,2	30	1	Chiendent	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets non-cultivés	Solution à 0,75 - 1,5% (application localisé)	Appliquer seulement durant l'année de croissance végétative	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	Appliquer en jet dirigé à mi-été durant l'année de croissance végétative.  Consulter section 9.3 pour les instructions des applications localisées
Avelines Noisettes (plantations établies)	1,69 - 2,63	14	-	Annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix de Grenoble Châtaignes	1,69 - 9	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant la gelée meurtrière.



Culture	Taux (L/ha)	Intervalle avant la récolte (jours)	Fréquence par année (max.)	Mauvaises herbes supprimées	Commentaires (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
					<p>Diluer dans 200-300 litres d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.</p> <p>Appliquer aussi par humectation en solution de 2% (consulter la section "Équipement sélectif", 9.12)</p>
Canneberges	Solution à 15% (0,75 L de l'herbicide Roundup Transorb Max + 4 L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (consulter section 9.12)
Fraises	<p>Solution à 0,75 - 1,5% (application localisé)</p> <p>Solution à 25% (appareil à humectation)</p>	30	1	Vivaces émergées	<p>Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (consulter les sections 8.1, 8.2).</p> <p>Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</p> <p>Consulter section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.</p>
Betteraves sucrières	Solution à 0,75 - 1,5% (application localisé)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutes spp	<p>Appliquer en plein croissance des cuscutes, mais avant la floraison.</p> <p>Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.</p>

## 9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

### APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement à l'eau, ce produit peut s'appliquer avec un appareil à humectation aux espèces mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, plantations de canneberges (atocas) et les fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10, 10.1)

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroits très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir les meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

**ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE.** Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 cm au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que décoloration et arrêt de croissance, ou la détruire.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 cm la végétation non visée. On obtient les meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter aux rubriques "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1) de ce livret, le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

### REMARQUES

- **Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.**

- **Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.**
- **Garder propres les surfaces humectantes.**
- **Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.**
- **Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.**
- **NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.**
- **NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 km/h. La vitesse de l'équipement peut influencer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.**
- **Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.**
- **Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influencer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur la mauvaise herbe.**
- **Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.**
- **Pour tout équipement, vider le réservoir et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.**

**Appareils à rouleau** -- Mélanger 0,38 à 0,75 litre de produit dans 10 litres d'eau pour donner une solution herbicide de 3,8 percent à 7,5 percent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

**Appareils à mèche ou autres** -- Mélanger 1 litre de produit dans 3 litres d'eau pour avoir une solution à 25 percent.

## **10.0 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES**

## AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

**TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 et 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET.**

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnés sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, les pipelines, les routes, les lignes téléphoniques et électriques, les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers, les abords des chemins, les endroits d'entreposage, les cours à bois, les abords des clôtures, les terrains industriels, les terrains de stationnement, les cours d'école, les parcs, les terrains de golf et les autres terrains publics, les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

**REMARQUE :** Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'imposer contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, comme il est indiqué dans le tableau suivant.

### 10.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC L'HERBICIDE ROUNDUP TRANSORB MAX

MAUVAISE HERBE	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		Application à volume élevé avec lance % solution	
	Taux * L / ha	Vol. d'eau* L /ha		
<b>Herbes annuelles et à larges feuilles</b>	1,69 - 2,63	50 - 100	1	Mauvaises herbes en pleine croissance

MAUVAISE HERBE	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		Application à volume élevé avec lance % solution	
	Taux * L / ha	Vol. d'eau* L /ha		
<b>Vivaces</b>				
Chiendent	1,88	50 - 300	1	Mauvaises herbes en pleine croissance
	3,56 - 5,25	50 - 300	2	Ajouter 0,5% v/v d'un agent tensioactif si le volume de l'eau dépasse 150 litres (consulter section 8.2.2).
Chardon des champs (stade du bouton)	3,56 - 5,25	100 - 300	2	Taux supérieur pour supprimer à long terme les infestations graves
Salicaire pourpre	4,5	300 - 600	0,75 – 1,5 (solution à 25% pour les appareils à humectation)	Consulter section 10.2.3 pour instructions concernant la salicaire pourpre
Autres vivaces	5,25 – 9	100 - 300	2	Été jusqu'à la fin de l'automne préférablement
<b>Broussailles et arbres</b>				
Bouleau, cerisier, peuplier, symphorine, saule	2,25 - 4,5	100 - 300	1 - 2	Été jusqu'au début de l'automne (consulter la section "Application au sol" (10.2).

MAUVAISE HERBE	APPLICATION TERRESTRE**			COMMENTAIRES
	APPLICATION PAR RAMPE		Application à volume élevé avec lance % solution	
	Taux * L / ha	Vol. d'eau* L /ha		
Érable, framboisier, aulne	4,5	100 - 300	2	Fin de l'été jusqu'à la fin de l'automne.  En automne préféablement
<b>Rénovation du gazon</b>  Mauvaises herbes annuelles et vivaces	1,88 – 9	100 - 300	1 - 2	Pour les vivaces, le taux supérieur de la gamme

\* Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections "**Suppression des mauvaises herbes annuelles**" (7.1) et "**Suppression des mauvaises herbes vivaces**" (8.1).

\*\* Les applications aériennes doivent être limitées à la suppression des broussailles et des arbres dans les emprises industrielles seulement. Consulter la section "**Application aérienne**" pour les emprises industrielles seulement (10.2.2).

## 10.2 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION - TERRES NON AGRICOLES

### Application foliaire

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces contrôlées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

**ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DES HERBES DE GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES**

## **AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.**

Ce produit n'exerce pas d'effet de désherbage résiduel. Pour tout désherbage subséquent, suivre un programme herbicide approuvé et indiqué sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

### **10.2.1 APPLICATION TERRESTRE : Tous les usages sur les terres non agricoles**

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2,25 à 4,5 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,75 à 1,5% à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 4,5 L/ha contre l'érable, l'aulne, le saule et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer.

(\* Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'à ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

### **10.2.2 APPLICATION AÉRIENNE : Pour les emprises industrielles seulement**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2,25 à 4,5 litres par hectare. Utiliser les doses de 4,5 L/ha pour l'érable, l'aulne, le saule\* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. Employer les doses recommandées d'herbicide dans 30 à 100 litres d'eau par hectare. Plus la végétation est dense, plus on augmente le volume de bouillie à l'intérieur des limites recommandées, afin de couvrir à fond.

(\* Répression seulement)

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Appliquer seulement si le risque d'entraînement vers des zones d'habitations ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

### **Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.



### **Mises en garde propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-4944. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation de 30 - 100 litres par hectare.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Certaines conditions météorologiques peuvent accroître la dérive des embruns. Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, de bourrasques ou de vents dépassant 16 km/heure à l'altitude de vol à l'endroit de l'application. Ne pas utiliser de rampes dont la hauteur dépasse de 10 mètres le couvert de verdure. N'utiliser que des buses produisant de grosses gouttelettes (ayant, selon l'ASAE, un diamètre volumétrique moyen (DVM)  $\geq 385,2 \mu\text{m}$ ) pour l'application aérienne de l'herbicide liquide Roundup Transorb Max aux emprises.

Ce produit est toxique pour les poissons. Pour protéger les habitats non ciblés, éviter le déport ou la dérive des embruns au-dessus des habitats sensibles. Une zone tampon est requise entre le bout de la rampe en aval du vent et la partie la plus rapprochée des habitats aquatiques sensibles, comme les lacs, les rivières, les ruisseaux, les mares, les marécages, les coulées, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les réservoirs et les terres humides. Le tableau suivant indique les zones tampons aquatiques appropriées. Ne pas contaminer ces habitats lors du nettoyage ou du rinçage du matériel ou des contenants.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent).

Application par pulvérisateur aérien : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de

l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

### Zones Tampons:

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation NE NÉCESSITE PAS de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des :	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
<b>Espèces agricoles et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>			
Pour le traitement présemis de canneberge, avelines, noisettes et toutes les autres cultures, Pâturage et jachère d'été établi.	1	1	1
Avelines ou noisettes	4	1	1

Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)		2	1	2
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines		3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)		4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins		3	1	3
<b>Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques		3	1	3*
<b>Zones non cultivées et méthode d'application par rampe de pulvérisation (y compris par nébulisateur)</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récréatives et publiques		3	20	30*
<b>Zones non cultivées et méthode d'application aérienne</b>				
Zones non cultivées et usages industriels : emprises et les bases militaires seulement	Voilure fixe	3	100	NR
	Voilure tournante	3	60	NR

\* Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y

compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, les servitudes pour services publics, les routes et les terrains d'entraînement et les champs de tir sur les bases militaires.

NR = Non requis

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. **L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT À CE PRODUIT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ.** Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

### 10.2.3 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE POURPRE

- NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. L'herbicide Roundup Transorb Max n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.
- Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.
- Pour les applicateurs à humectation, consulter section 9.12
- Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.
- Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.
- Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

### 10.3 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou **À MÈCHE**, peuvent servir à supprimer des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la rubrique "**Équipement sélectif**" (9.12) pour plus de précisions.

#### **10.4 GAZONS**

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionnées à la rubrique "**Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles**" (10.1).

#### **NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.**

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué à la rubrique "**Mauvaises herbes contrôlées**" du livret. Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte, on applique le produit après avoir sauté au moins une tonte régulière, appliquer le produit en sautant une tonte afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux organes souterrains. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, l'enlèvement de carottes ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux organes souterrains des plantes.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

#### **10.5 APPLICATIONS PAR INJECTION**

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,38 mL (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 cm du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 cm.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées :

**AULNE**

**ÉRABLE\***

*Alnus spp.*

*Acer spp.*

**BOULEAU**

*Betula spp.*

**PIN**

*Pinus spp.*

**CÈDRE**

*Thuja spp.*

**PEUPLIER**

*Populus spp.*

**CERISIER**

*Prunus spp.*

**PRUCHE**

*Tsuga spp.*

**DOUGLAS TAXIFOLIÉ (ou  
"sapin de Douglas")**

*Pseudotsuga spp.*

**SAULE**

*Salix spp.*

- \* Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable à larges feuilles. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable à larges feuilles.

## 10.6 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe, plus spécifiquement sur la zone de croissance (cambium), qui a besoin d'être traitée. Seul le cambium (ou couche génératrice) de la surface de coupe a besoin d'être traité. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,38 mL de produit par 5 cm de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte poussée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section "**Applications Par Injection**" de cette étiquette (10.5).